

Le Conseil de Développement du Grand Clermont fait sa rentrée

**Dossier de presse
31 août 2012**

Sommaire

Un Conseil de Développement renouvelé

1. Du chemin parcouru p 3
2. Une nouvelle page d'histoire à écrire p 4
3. Propos de JM Monteil, Président du Conseil de Développement p 5
4. Des propositions de travail pour le Conseil de Développement p 6
5. Les membres du Conseil de Développement et du Comité Scientifique p 9

Contacts presse :

LE GRAND CLERMONT
Jérôme PROUHEZE

Tél : 04 73 70 67 66
developpement@legrandclermont.fr

Un Conseil de développement renouvelé

1. Du chemin parcouru

Le Conseil de développement du Grand Clermont est né en novembre 2003, en pleine construction du Grand Clermont. Il est composé de représentants des milieux économiques, culturels et associatifs du Grand Clermont.

Pendant près de 10 ans, le Conseil de développement, sous la Présidence du Professeur Laurent GERBAUD, a enrichi les réflexions du Grand Clermont et largement contribué à la construction du Pays ainsi qu'à l'aboutissement de la démarche SCOT. Il s'est autosaisi de sujets précurseurs, comme par exemple, le plaidoyer sur l'ambition métropolitaine du Grand Clermont ou le bureau des temps.

Les remarques du Conseil de développement ont souvent complété les réflexions des élus, voire ont accéléré certains processus. Il avait, par exemple, déploré l'absence de réflexion sur le recoupement des périmètres des Parcs Naturels Régionaux du Livradois Forez et des Volcans et du Pays du Grand Clermont. Une convention a ainsi été signée en 2009 entre ces 3 partenaires. Depuis, cette collaboration n'a pas fléchi et les enrichit chaque jour un peu plus.

De même, le Conseil de développement avait regretté l'absence de relation entre le Grand Clermont et d'autres villes ou d'autres Pays (Combrailles, Lyon, Saint Etienne) : c'est devenu un axe fort du PADD (« un Grand Clermont plus ouvert sur les autres ») et quelques galops d'essai en matière de coopération ont été enclenchés depuis.

La liberté de parole, le débat contradictoire et la diversité des points de vue font la force et la richesse de ce Conseil de développement.

Les Conseils de développement ont été créés par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, dite loi Voynet, afin d'organiser le principe d'un partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels et associatifs.

Un Conseil de développement est un organe consultatif, un lieu d'échanges et de propositions sur le devenir d'un territoire et de sa population. Il s'agit d'un espace pour construire une ambition commune aux habitants et aux acteurs organisés du « Pays ».

Ainsi, il apporte une aide à la préparation de la décision publique des élus, à sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. Il peut s'autosaisir de dossiers ou de toute question qu'il juge nécessaire. Il rencontre les élus du Grand Clermont régulièrement. Il occupe une place de choix pour la diffusion de l'information au sein des milieux professionnels et associatifs, voire auprès de l'ensemble de la population et il reçoit des experts en tant que de besoins.

2. Une nouvelle page d'histoire à écrire

Le Professeur Laurent GERBAUD, pris par d'autres fonctions au niveau national, et après presque 10 ans d'un entier dévouement, a souhaité cesser ses fonctions de Président du Conseil de développement du Grand Clermont.

L'opportunité du retour de **Jean-Marc MONTEIL** en Auvergne s'est alors présentée. Il n'est pas en terre inconnue puisqu'il y est né. Il a été Président de l'Université Blaise Pascal. Son parcours professionnel l'a mené à Bordeaux puis à Aix-Marseille en qualité de Recteur d'Académie, à Paris au Ministère de l'Education Nationale comme Directeur Général de l'enseignement supérieur et plus récemment comme conseiller du Premier Ministre.



Jean-Marc MONTEIL
Nouveau Président du
Conseil de développement

C'est à la fois son attachement au territoire, sa connaissance pointue du Grand Clermont et son regard critique développé au contact d'autres métropoles qui ont conduit le Président du Grand Clermont, Dominique ADENOT, à le solliciter.

« Ce regard extérieur m'apparaît très utile, à ce moment très précis de l'histoire du Grand Clermont, pour aller au bout de nos ambitions » indique Dominique ADENOT qui poursuit :

« Le SCOT du Grand Clermont a été approuvé le 29 novembre 2011. Il est le fruit d'un travail intense initié en 2006. Et malgré tout, le plus dur reste devant nous pour gagner le pari démographique, conforter la métropole, sans détériorer le territoire. C'est maintenant que tout se joue. Il faut que les acteurs se mettent en ordre de marche.

Sur certains points, nous nous organisons. Un pôle ingénierie se structure, par exemple, pour soutenir les élus dans la mise en œuvre du SCOT (PLU, PLH, projet d'habitat durable). Il est basé sur un binôme Intercommunalité / Pays, à même de découpler une expertise et un savoir-faire sur l'ensemble du territoire.

Sur d'autres sujets, les conditions de la mise en œuvre du SCOT ne sont pas encore réunies. C'est le cas en matière de coopération métropolitaine. Or, le Conseil de développement peut jouer un rôle de défricheur, de positionnement dans l'espace public, pour bousculer les immobilismes institutionnels. Le Syndicat Mixte du Grand Clermont a mis en place dès sa création, le 18 novembre 2003, un Conseil de développement en vue d'initier un dialogue entre les élus et la société civile.

Nous sommes aujourd'hui à un tournant. En effet, il nous faut, en même temps, réussir la mise en œuvre du SCOT et gagner le défi métropolitain de ce territoire.

Aussi, pour aborder cette nouvelle page de l'histoire du Conseil de développement du Grand Clermont, Jean-Marc MONTEIL a accepté de prendre la succession de Laurent GERBAUD. C'est à la fois sa connaissance pointue du Grand Clermont et son regard critique développé au contact d'autres métropoles qui m'ont conduit à le solliciter.

Parce que le débat naît de la diversité, il convient d'élargir le Conseil de développement à d'autres horizons économiques, culturels ou associatifs. »

3. Propos de M. Jean-Marc MONTEIL

« Mon parcours professionnel m'a éloigné de l'Auvergne voilà une quinzaine d'années. Cela permet de prendre de la distance, d'appréhender d'autres réalités territoriales, d'autres stratégies d'acteurs. C'est bien sûr propice aux comparaisons. De ce point de vue, j'ai eu des satisfactions très privées, car au fond personne ou presque ne sait que notre région est en pointe dans certains domaines. J'ai également pu mesurer combien nous avons des satisfactions très locales qui ne résistaient pas aux comparaisons nationales.

Evidemment, chaque Région a ses forces et ses faiblesses. Le problème devient plus sérieux lorsque les dimensions sur lesquelles nous avons un temps de retard englobent celles pour lesquelles nous avons un temps d'avance. Il se crée alors des représentations erronées. Par exemple, un certain nombre d'acteurs économiques classent l'Auvergne au-delà de la 15^{ème} place dans le rang des régions industrielles alors que, dans les faits, elle se situe entre la 6^{ème} et 9^{ème} place. Ces gens là voient l'Auvergne comme un grand champ de verdure. De même, je me suis insurgé récemment de l'arrivée des trains en gare de Bercy. On m'a répondu que c'était normal pour ville moyenne... de 50 000 habitants.

Ces représentations réductrices et caricaturales nous sont évidemment insupportables. Le plus grave, c'est qu'elles nuisent à notre attractivité et donc obèrent notre potentiel de développement.

Nous avons aussi des urgences à gérer. A titre d'illustration, Clermont-Ferrand compte deux universités et quatre grandes écoles quand Marseille a su réunir ses trois universités et fusionner ses trois grandes écoles pour créer une école centrale. Si notre dispositif de formation venait à s'affaiblir, les entreprises auraient alors les plus grandes difficultés à recruter des cadres et les besoins de formation tout au long de la vie ne seraient vraisemblablement pas satisfaits.

Aussi, il m'apparaît important d'impulser un exercice de prospective participative porté par le Conseil de développement dans le cadre des missions qui lui sont confiées par les élus. Il s'agira de proposer une vision stratégique, d'identifier les tendances structurantes, les évolutions et les ruptures possibles et de proposer des scénarios opérationnels donc réalistes.

Pour préparer le Grand Clermont aux défis d'un monde de plus en plus ouvert et à sa vocation objective de métropole d'équilibre, l'appel au dialogue et à la coopération organisée entre des acteurs issus d'univers et d'horizons professionnels divers, constituent des éléments de nature à garantir un débat public de qualité.

Ces travaux devront porter l'ambition d'alimenter la réflexion des élus, en même temps que celle d'éclairer leurs décisions. »

4. Des propositions de travail pour le Conseil de Développement du Grand Clermont

Le Grand Clermont 2025 : une ambition stratégique

Le Recteur Jean-Marc Monteil, Président du Conseil de développement du Grand Clermont

Le Grand Clermont 2025 est un exercice de prospective participative. Il est porté par le Conseil de développement dans le cadre des missions qui lui sont confiées par les élus du Grand Clermont. Il s'agit, en toute indépendance, de proposer une vision stratégique du territoire, d'identifier les tendances structurantes, les évolutions et les ruptures possibles et de proposer des scénarios opérationnels donc réalistes : un exercice pour nourrir et éclairer les décisions à moyen terme par des réflexions à long terme.

Pour préparer le Grand Clermont aux défis d'un monde de plus en plus ouvert et à sa vocation objective de « métropole d'équilibre », l'appel au dialogue et à la coopération organisée entre des acteurs issus d'univers et d'horizons professionnels divers sont des éléments de nature à garantir un débat public de qualité.

C'est pourquoi, les travaux du Conseil de développement doivent porter l'ambition d'alimenter la réflexion des élus et d'éclairer leurs décisions dans l'élaboration d'une stratégie adaptée à la hauteur des nouveaux enjeux. Ils doivent aussi retenir l'exigence d'offrir aux citoyens l'explicitation opiniâtre des termes d'un débat permanent et constructif.

L'éventuelle fragilité du Grand Clermont ne tient pas à son absence de potentiel d'innovation mais bien à son insuffisante valorisation. En effet, si des liens existent entre les différents acteurs économiques et institutionnels, dont les performances ne manquent pas de consistance, leur exploitation demeure trop souvent factuelle et ne constitue pas le cadre d'une stratégie de développement.

La faiblesse des interfaces, alliée à des institutions de recherche, d'innovation et de formation et à des organismes socioéconomiques trop fragmentés, contribue généralement à des sous-dimensionnements fonctionnels et au renforcement des structures sectorielles. Dès lors, le développement se fait selon des logiques propres, souvent cloisonnées, peu perméables au renouvellement par hybridation et donc moins ouvertes au développement d'un territoire. Le Grand Clermont échappe-t-il à de tels biais ? On peut en douter. C'est pourquoi une réflexion sur de nouvelles formes d'organisations, définies par des objectifs actualisés et ambitieux, doit s'attacher à impulser et à promouvoir des modes d'action plus coopératifs et plus intégrés de la part des différents acteurs concernés.

Le cœur de cette réflexion doit être l'exploitation et le développement du potentiel global d'innovation pour orienter le comportement des acteurs. Aussi s'agit-il de considérer, à la fois, les actions qui relèvent du développement et celles qui relèvent de l'aménagement du territoire pour créer, à tous les niveaux, les synergies manquantes dans une logique de « reterritorialisation ».

Dès lors, au lieu de conduire la réflexion à partir du tracé physique des bords du Grand Clermont, il convient d'inverser la méthode en s'attachant au centre c'est à dire au projet géostratégique. En effet, le tracé du Grand Clermont ne peut pas être culturel et identitaire mais géostratégique. Il faut d'abord réfléchir aux intérêts et finalités du Grand Clermont pour en déduire le tracé de ses limites, non pas comme de nouvelles frontières mais comme de nouveaux horizons d'action et d'influence dans l'arène nationale. Autrement dit, comment faire place au dehors pour faire vivre l'intérieur d'un territoire ouvert et conquérant ?

Le Grand Clermont doit résulter d'une prise de conscience, d'un travail sur soi que l'on pourrait qualifier de « métropolisation ». Cette idée doit faire écho à un processus, à un futur qui s'affranchit des comparaisons frileuses avec les grands voisins et sait expliciter ses intérêts propres. Ce doit être le fruit d'une décision collective, fondée sur la volonté d'associer des compétences pour être plus efficace et de gérer les rivalités d'intérêts sur le mode de leur dépassement. Nul n'est contraint d'y adhérer. Néanmoins, son pouvoir d'attraction doit être suffisamment puissant pour conduire à s'en saisir, à adopter les nouvelles règles coopératives et/ou contractuelles qu'elle est susceptible de dessiner et à s'exprimer dans l'espace nouveau de créativité qu'elle peut ouvrir.

L'activité du Conseil

Elle se développera selon une triple démarche :

- > Une analyse des évolutions depuis 10 ans.
- > Une analyse des tendances, des incertitudes et des enjeux associés à la prochaine décennie (évolutions démographiques, innovations, changements technologiques et culturels, perspectives internationales, etc.).
- > Une formulation de préconisations stratégiques et la définition de priorités en matière de politiques publiques et d'accompagnements privés de l'espace collectif.

Cette triple démarche sera engagée au service d'une réflexion adossée à quelques grandes interrogations essentielles :

- > Quel type et quelle nature de concentration pour atteindre une taille critique au plan national et international dans la perspective d'une reconnaissance du Grand Clermont comme une métropole d'équilibre sur un axe européen Nord/Sud ?
- > Quelle stratégie d'innovation pour le développement de l'industrie et des services ?
- > Quelles stratégies pour développer les synergies entre acteurs territoriaux (universités/organismes de recherche/industries) ?
- > Quelles stratégies pour accroître l'attractivité nationale et internationale des dispositifs académiques et socioéconomiques ?
- > Quelles spécialisations infra-territoriales pour engager la totalité de l'espace physique, intellectuel, économique et social du Grand Clermont ?

Les composantes de ces interrogations ne se situent pas toutes au même niveau : il y a des processus, des temporalités, des intérêts et des responsabilités différents en fonction des choix opérables. Mais, dans tous les cas, il faut s'attacher à réduire les éventuelles confusions fonctionnelles et les confrontations de logiques locales pour clarifier les véritables enjeux de développement du Grand Clermont.

Aussi s'agit-il, sur une période assez longue (18 mois), de conduire des exercices de prospective qui, à l'image des « foresight » en vigueur en Europe du Nord, associent analyse, participation sociale et aide à la décision. A partir de la définition de priorités, l'objectif affiché s'inscrit donc dans la construction d'une vision stratégique à 10 ou 15 ans, susceptible de fournir un cadre de cohérence aux acteurs économiques et un sens à l'action publique.

Une méthode et quelques questions exemplaires à débattre

La méthode

Le Conseil de développement fonctionnera comme un organe de réflexion continue. Structuré en en groupes de travail, il formalisera des propositions régulières qui seront soumises à la critique d'un Comité Scientifique, composé de personnalités qualifiées extérieures à la région et réunies deux fois par an à l'initiative du Président du Conseil de développement. Cet exercice de confrontation visera à enrichir la réflexion, à conjurer les célébrations trop locales et à qualifier les réussites par des comparaisons pertinentes pour consolider les préconisations les plus conformes à la définition des objectifs poursuivis.

Chaque groupe bénéficiera d'une présidence permanente et d'un rapporteur liés au thème traité. Une publication synthétique servira de support aux débats. Une communication maîtrisée, ciblée et ouverte favorisera l'appropriation continue des contenus de la réflexion par les relais d'opinion et les médias.

L'horizon calendaire de 18 mois, fixé pour traduire la réflexion dans un ensemble cohérent de préconisations formalisées dans le rapport du Conseil de développement, impliquera des conclusions partielles qui seront présentées trimestriellement dans un document d'étape.

Quelques questions à titre d'exemples :

- > Polarisation et distribution des activités : quelles logiques pour quel équilibre territorial ?
- > Les nouvelles ruralités : quelles conséquences ?
- > La formation tout au long de la vie, la citoyenneté active et le marché du travail : quels liens et quelle organisation ?
- > Recherche/transfert/innovation/formation : quels programmes pour quelles priorités ?
- > Universités/écoles/organismes de recherche : quelle coopération pour quelle attractivité nationale et internationale ?
- > Société de la culture et industries culturelles : quels liens pour quels objectifs ?
- > Santé publique et densité territoriale : localisme ou nomadisme ?
- > Sport et société : de la cohésion sociale à la dynamique entrepreneuriale ?
- > L'espace intergénérationnelle : quelle organisation pour quelles actions et activités productives partagées ?
- > Vers une métropole d'équilibre : une exigence de mobilité multimodale ?

Ces quelques exemples de questionnement suggèrent la diversité et la complexité des sujets susceptibles de faire débat dans le cadre d'une perspective visant à définir des orientations stratégiques à l'échelle d'un territoire que l'on souhaite intégrateur. Pour autant, avec une volonté de compétence partagée et des instruments communautaires et locaux fonctionnellement et hiérarchiquement définis, cette complexité, méthodiquement appréhendée, doit s'inscrire dans une dynamique renouvelée pour relever le défi métropolitain et écrire ainsi une nouvelle page de l'histoire du Grand Clermont.

5. Les membres du Conseil de Développement et du Comité Scientifique

Le Conseil de Développement

Il sera composé de membres de la société civile du Grand Clermont, issus du monde de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du sport, de la culture, du tourisme, de l'agriculture, de l'environnement, du secteur social et associatif, etc.... (voir document annexe joint).

Le Comité Scientifique

Les travaux du Conseil de Développement seront soumis à la critique d'un Comité Scientifique, composé de personnalités qualifiées, extérieures à la Région Auvergne. Ce Comité sera réuni deux fois par an à Clermont-Ferrand. Cet exercice de confrontation visera à enrichir la réflexion et à qualifier les réussites par des comparaisons pertinentes pour consolider les préconisations les plus conformes à la définition des objectifs poursuivis.

La composition du Comité scientifique est la suivante :

- Hervé BIAUSSER, Directeur Général de l'Ecole Centrale de Paris
- Pascal COLOMBANI, Physicien - Senior Director pour la haute technologie, l'énergie et l'innovation chez AT Kearney
- Thierry COULHON, Mathématicien, ancien Directeur du programme « campus d'excellence », Directeur du Mathematical Sciences Institute de la Australian National University à Canberra
- Sylvie FAUCHEUX, Géographe, ancienne Présidente de L'université de Versailles - Saint Quentin, Présidente du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur UPGO
- François GUY, Architecte-urbaniste
- Yves LE BARS, ancien Directeur du CEMAGREF, Administrateur de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie
- André LESPAGNOL, Historien
- Jean-Hervé LORENZI, Economiste
- Daniel NAHON, Professeur d'université – Chercheur au Centre européen de recherches et d'enseignement en géosciences de l'environnement
- Bernard SAINT-GIRONS, ancien Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Président du PRES Université Paris Est
- Pierre VELTZ, Président Directeur Général de l'Etablissement Public de Saclay